

Déclaration liminaire au CDAS du 16 NOVEMBRE 2023

Madame la Présidente

Avec ce gouvernement, le dialogue social n'est vraiment pas au mieux de sa forme voire totalement en dehors du respect des règles et procédures.

Pour rappel, le Code général de la fonction publique et son article L 731-2 précise que : « Les agents publics participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent. »

C'est donc en bafouant les textes et de façon totalement arbitraire que la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique a signé cet été une circulaire excluant définitivement les pensionnés de l'accès aux chèques-vacances à compter du 01.10.2023.

A aucun moment, le Comité Interministériel d'Action Sociale n'a été consulté. Les mots nous manquent pour qualifier cette mesure si mesquine et injuste dans la période d'inflation que nous vivons.

En restant dans le périmètre de l'Action Sociale et pour revenir à nos ministères, au niveau national avec le CNAS nous devons participer à l'élaboration et la gestion de l'action sociale. Au mieux quand nous sommes consultés, il n'est pas tenu compte de nos avis et remarques ; les exemples ne manquent pas: ventes des résidences EPAF, réforme du réseau, suppression de postes dans les délégations.

La réforme de l'action sociale s'inscrit dans le même schéma que celle du réseau et, tout comme le NRP prive les usagers·ères de service public, prive les agent·es de véritables moyens pour répondre aux besoins croissants.

Nous vous avons alerté sur les dangers de cette réforme et nous exigeons que de véritables moyens humains et matériels soient déployés pour permettre une action sociale de qualité.

La communication doit être améliorée envers les agent·es et valoriser notre action sociale est un enjeu en termes d'attractivité et de pouvoir d'achat.

Tout comme en absence de restauration collective, il est urgent d'augmenter la valeur faciale du titre restaurant du fait de l'inflation.

Pour **Solidaires Finances**, le CDAS est un élément essentiel du dialogue social et doit pouvoir fonctionner.

A ce jour le PV de la précédente instance n'a pas été adressé pour relecture aux membres du CDAS.

Le seul document préparatoire de ce CDAS nous a été adressé le 6 novembre pour un groupe de travail le 9 novembre mais peut-être sommes nous trop exigeants !

Lors du GT nous ont été transmis des documents complémentaires sur des propositions de sorties et des idées d'animation.

Nous espérons aujourd'hui, avoir des éléments concrets afin d'établir un budget prévisionnel 2024 malgré ce délai contraint.

Le CDAS est une instance de dialogue social régit par un règlement intérieur, et le manque d'effectif ne doit pas impacter le travail nécessaire à sa préparation et la mise en œuvre de ses décisions. Nous exigeons les moyens humains et matériels essentiels pour son bon fonctionnement.

L'Action Sociale n'est encore pas un luxe, mais une nécessité, que Solidaires Finances ne manquera pas de défendre !!!